

**Détails des points de bonification  
concernant  
l'Etat de la bicyclette et de la trousse de réparation**

Extrait règlement CJC Route et VTT :

Etat de la bicyclette (20 points maxi) :

Avertisseur sonore (timbre ou grelot) : 8 pts

Catadioptres :

– avant (blanc) : 4 pts

- latéraux (orange) : 4 pts

- arrière (rouge) : 4 pts

Trousse de réparation (20 points maxi)

Démonte pneu 2 minimum : 2 pts

Pompe adaptée aux valves du vélo : 2 pts

ou cartouche CO<sup>2</sup> (nécessaire pour 2 réparations)

Rustine+colle et/ou chambre à air : 2 pts

(Nécessaire pour 2 réparations)

Jeu de clés adaptées au vélo du participant : 4 pts

(freins – dépose des roues)

Câbles de freins adaptés au vélo : 4 pts

(obtention automatique des points dans le cas des deux systèmes de freinage hydraulique)

Clé à rayon : 3 pts

(obtention automatique des points dans le cas de roues à bâtons).

Dérive chaîne : 3 pts

Conformément au Code de la Route, l'éclairage et la signalisation seront obligatoires si les conditions atmosphériques ou de circulation l'exigent ainsi que sur décision de l'organisation.